

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

Nº 6

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M^{me} Driedger

M. EICHLER

M. LAMOUREUX

M. REIMER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 3) — Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 5) — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission)

M. le ministre SELINGER

(N° 7) — Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 8) — Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act

M. GERRARD

(N° 202) — Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

M. SCHELLENBERG propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY:

Oue la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;
- d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;
- e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;
- f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;

- g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;
- h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;
- i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;
- k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;
- l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;
- m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle et la fonction du Comité des comptes publiques;
- et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD:

Que l'amendement proposé par le député de Kirkfield Park soit amendé par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus que le gouvernement :

- 1. n'ait pas fourni aux Manitobains des soins de santé accessibles, soulevant ainsi des inquiétudes chez les malades et chez les fournisseurs de soins de santé;
- 2. ne soit pas en mesure de rendre des comptes aux Manitobains et ne fasse pas preuve de transparence à l'égard de ceux-ci;
- 3. n'ait pas de plan pour combattre la pauvreté chez les enfants au Manitoba, laquelle se classe au deuxième rang au pays;
- 4. n'ait pas abordé de façon convenable la question des taxes scolaires payables à l'égard des résidences et des terres agricoles;
- 5. n'ait pas élaboré de stratégie efficace afin de faire face au problème croissant de la criminalité;
- 6. n'ait pas élaboré de stratégie économique visant à faire du Manitoba une province nantie;

- 7. n'ait pas pris de mesures afin de nettoyer des lacs tels que le lac Kississing;
- 8. n'ait pas pris de mesures pour réduire les listes d'attente relativement au dépistage des troubles du sommeil.

(M^{me} TAILLIEU — 22 min)

ÉTAPE DU RAPPORT

M. le ministre ASHTON

(N° 22) — Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act
(amendement [4] — M. GERRARD)
(amendement [9] — M. FAURSCHOU)
(amendement [12] — M. le ministre ASHTON)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 47) — Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act

(amendé — comité) (amendement [2] — M. LAMOUREUX)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre SMITH

(N° 49) — Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act (amendé — comité)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la ministre MELNICK

(N° 2) — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties)

M. le *ministre* SMITH

(N° 4) — Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (taux de taxe d'entreprise différentiels)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Differential Business Tax Rates)

M. le ministre SELINGER

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 29 novembre 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner l'enquête portant sur Hydra House Ltd. et l'examen du cadre de travail du ministère des Services à la famille et du Logement sur la responsabilité financière datés de juin 2004.

Le Comité permanent du *Règlement* de l'Assemblée se réunira le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 18 h 30 dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les modifications proposées au *Règlement*.